

Périscolaires

ALSH 1,2,3 Soleil

Les Hirondelles « Schwarmelé »

Extrascolaire

ALSH 1,2,3 Soleil



Septembre 2025

SOMMAIRE

Introduction	page 3
1. Présentation générale	page 3
2. Descriptif des lieux	page 4
3. Les objectifs de l'organisateur.....	page 4
3.1 Objectifs relatifs à l'enfant	page 4
3.2 Objectifs relatifs aux parents	page 5
3.3 Objectifs relatifs à l'équipe d'animation	page 5
3.4 Objectifs relatifs à l'environnement de l'ALSH	page 5
4. Organisation générale	page 6
4.1 Capacité d'accueil.....	page 6
4.2 Horaires d'ouverture	page 6
4.3 Tarifs	page 6
4.4 Repas	page 7
4.5 Déplacements entre l'ALSH et les écoles	page 7
4.6 Personnel d'encadrement	page 7
4.7 Moyens matériels	page 8
4.8 Moyens financiers	page 8
4.9 Partenariats	page 8
4.10 Communication	page 8
5. Evaluation.....	page 8
Conclusion	page 9

Introduction

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 1, 2, 3 Soleil et le périscolaire les Hirondelles « Schwalmelé » organisés par la Commune de KEMBS, ont pour vocation d'accueillir tout au long de l'année, en dehors du temps scolaire les matins, midi et soirs des jours d'école, les enfants de la première année de maternelle à la sixième.

L'ALSH 1,2,3 Soleil accueille également les enfants les mercredis et lors des vacances scolaires.

C'est un lieu d'éducation, mais aussi un lieu de loisirs et de détente où l'enfant passe une partie de son temps libre.

Pour répondre à l'attente des parents et aux besoins des enfants, l'équipe d'animation, soutenue de la Commune de KEMBS dispose de deux structures qui facilitent l'accueil des enfants, l'organisation d'activités variées et la restauration de midi.

Les bénévoles de l'Association 1, 2, 3 Soleil, organisent des manifestations complémentaires en vue de participer à certains frais notamment lors de sorties pour les enfants.

Les activités proposées sont des supports d'apprentissage et de réflexion qui permettront à l'enfant de renforcer ses savoir-faire, de stimuler son imagination, de développer ses moyens d'expression, de découvrir son environnement et de comprendre les règles de la vie en collectivité.

Le projet éducatif est un document rédigé par l'organisateur, qui décrit comment sont pris en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, les besoins psychologiques et physiologiques des enfants.

Il définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent l'accueil de loisirs, précise les moyens dont dispose la structure et les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions de déroulement de chaque accueil.

1. Présentation générale

La Commune de KEMBS compte actuellement 5 801 habitants, dont près de 300 enfants de 3 à 5 ans et près de 700 enfants de 6 à 12 ans inclus.¹

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 1, 2, 3 Soleil, propriété de la Commune de KEMBS, est implanté au 10 allée des Marronniers à KEMBS LOECHLE, dans un immeuble d'environ 900 m², entouré d'un vaste parc arboré et clos. La capacité d'accueil du bâtiment est de 220 personnes.

Le périscolaire les Hirondelles « Schwalmelé » est situé dans une aile de l'école élémentaire du Groupe scolaire Jean Monnet rue du Ciel à KEMBS, sur une superficie de 426 m² hors une côte part des espaces mutualisées ou annexes à savoir : salle de détente des agents, sanitaires H/F, locaux code du travail et vestiaire, rangements, les espaces de circulation partagée et la zone d'accueil centrale. La capacité d'accueil est de 150 personnes. Les enfants disposent de préaux (notamment pour venir abrités de l'école maternelle du groupe scolaire) et d'une vaste cour et d'un espace en herbe arboré.

Les deux périscolaires sont ouverts à tous les enfants de la ville. L'ALSH accueille des enfants provenant de communes voisines les mercredis et pendant les vacances scolaires, sous réserve de disponibilités en termes de places et de taux d'encadrement.

¹ données juillet 2025

L'ALSH 1,2,3 Soleil est géré depuis l'an 2000 par la Commune elle-même. Ce sont les bénévoles de l'Association 1, 2, 3, Soleil, qui ont créés le Centre de loisirs sans hébergement (CLSH - ancienne dénomination) en 1997 et qui l'on géré jusqu'en 2000.

Le périscolaire les Hirondelles « Schwalmelé » a ouvert ses portes progressivement en novembre 2023 pour accueillir les enfants sur la totalité des plages horaires dès janvier 2024 suite à une réhabilitation très conséquente de l'école élémentaire du groupe scolaire Jean Monnet et ceci afin que les enfants n'aient plus à passer du temps dans les transports en bus et qu'ils disposent de temps plus sereins et davantage axés à la pédagogie, la détente et le loisir.

Un jardin pédagogique d'une superficie proche de l'hectare avec des cultures en plein champ et sous serres à proximité de l'ALSH 1,2,3 Soleil a été aménagé en 2022. Un maraîcher a été recruté par la commune afin que les enfants mettent les mains dans la terre lors des journées extra scolaires à savoir les mercredis et lors des vacances scolaires. L'objectif est qu'ils soient « connectés » à la nature, qu'ils comprennent le cycle de vie d'un légume, d'un fruit de la graine à l'assiette.

2. Descriptif des lieux

Les deux structures comprennent :

- des locaux destinés aux enfants : salle d'activités, réfectoires ,
- des espaces de jeux extérieurs : cours, terrasses, préaux, pelouses,
- des locaux administratifs et logistiques : accueil, bureau, salle de repos des animateurs,
- des locaux techniques : cuisine, local traiteur, cellier, buanderie, local ménage, local poubelles réfrigérées, vestiaires et sanitaires enfants, vestiaires et sanitaires adultes.

Une salle « dodo » pour les tout-petits à l'ALSH 1,2,3 Soleil pour les mercredis et les vacances scolaires.

3. Les objectifs de l'organisateur

3.1. Objectifs relatifs à l'enfant :

- Faire découvrir à l'enfant des pratiques variées : jeux, lecture, écriture, dessin, chanson, musique, peinture, activités plastiques, expression artistique, jardinage, sport, sorties culturelles, sorties nature...,
- Activités au jardin pédagogique plantation, observation, récolte et mare pédagogique,
- Maintenir le plaisir des enfants comme constante durant toute la durée de leur présence en périscolaire et en extrascolaire,
- Etre à l'écoute des désirs des enfants (organisation de petits forums),
- Permettre aux enfants de vivre des situations différentes de celles passées à l'école ou en famille,
- Favoriser la curiosité de l'enfant et développer son imagination et sa créativité
- Permettre à l'enfant de mieux se connaître et de connaître les autres, et favoriser par là même le respect des individus qui l'entourent, des locaux et du matériel,
- Contribuer à son apprentissage de la vie en collectivité,
- Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant,
- Impliquer l'enfant dans la gestion des tâches quotidiennes,
- Respecter le rythme de vie de chaque enfant en prévoyant également des moments répondant à leur besoin d'inactivité.

3.2. Objectifs relatifs aux parents:

- Mettre à la disposition des parents un mode d'accueil de leur enfant adapté à leurs besoins,
- Tenir compte des différences de ressources des familles en leur proposant des tarifs indexés sur leur quotient familial,
- Favoriser la participation des parents à la vie de l'ALSH (les inviter à divers temps d'animation, les convier à des réunions d'information...) et, notamment, favoriser l'activité de bénévolat des parents (exemple pour les enfants) lors de l'organisation de manifestations et d'activités occasionnelles,
- Etre à l'écoute des parents : favoriser des temps de discussion et d'échange avec les parents durant les temps d'accueil, mettre en place des outils permettant de mesurer leur satisfaction.

3.3. Objectifs relatifs à l'équipe d'animation

- Impliquer l'ensemble du personnel dans tous les moments de la vie de l'ALSH (accueil, animation, préparation, nettoyage, rangement, évaluation...),
- Soutenir la prise d'initiative des animateurs et leur créativité dans l'élaboration d'animations,
- Faciliter leur expression, leur prise de parole au moment des bilans, en permettant à chacun de s'exprimer sur le vécu de la journée, sur les problèmes rencontrés, ainsi que sur les manières d'améliorer les choses qui n'ont pas bien fonctionné,
- Susciter le travail d'équipe, de sorte à aboutir à la mise en place d'une équipe solidaire, cohérente et responsable,
- Entretenir la motivation de l'équipe, de sorte à pérenniser un travail de qualité constante,
- Consolider la légitimité d'action de l'équipe d'animation en veillant au respect des taux d'encadrement et à l'application de la réglementation en matière de formation du personnel,
- Encourager les démarches de formation visant à la délivrance de diplômes dans les domaines de l'animation et du secourisme.

3.4. Objectifs relatifs à l'environnement des périscolaires

- Faciliter l'implication des enfants dans la vie locale et associative en développant les contacts avec les habitants de la commune, les artisans, les responsables d'associations ainsi que l'école de musique,
- Impliquer les enfants dans leur environnement proche pour leur faire comprendre les interactions entre l'homme et son environnement par approches pédagogiques multiples, notamment, avec la fréquentation du jardin et de sa mare pédagogique,
- Favoriser les échanges intergénérationnels (relations avec l'EHPAD, le Pfarrhüs et le Conseil des sages),
- Développer les contacts entre les périscolaires et les cinq écoles de KEMBS (4 publiques et une école de la nature),
- Permettre à la population de découvrir les structures en organisant des animations ouvertes à tous.

4. Organisation générale

4.1. Capacité d'accueil

L'ALSH peut accueillir jusqu'à 190 enfants par jour. Il accepte les enfants :

- en **période périscolaire**, s'ils sont scolarisés dans la commune essentiellement dans les écoles du groupe scolaire Léonard de Vinci et à l'école Tzama ;
- les **mercredis et en période de vacances scolaires**, s'ils sont scolarisés ou domiciliés dans la commune et, en fonction des places disponibles, dans les communes voisines.

Le périscolaire les hirondelles – « Schwalmelé » peut accueillir jusqu'à 150 enfants **en période périscolaire**, s'ils sont scolarisés dans la commune, essentiellement dans les 2 écoles du groupe scolaire Jean Monnet - **hors mercredis**.

4.2. Horaires d'ouverture

Les deux structures sont ouvertes en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- de 7h00 jusqu'au convoyage dans les écoles respectives,
- durant la pause méridienne,
- du convoyage des écoles vers les périscolaires jusqu'à 18h30.

L'ALSH 1, 2, 3 Soleil est ouvert les mercredis, petites et grandes vacances :

- de 7h00 à 18h30

L'ALSH 1, 2, 3 Soleil est fermé pendant les vacances de Noël et 3 semaines au mois d'août. Les dates de fermetures sont identiques à celles de la crèche Les Petits Chaperons Rouges.

4.3. Tarifs

Les tarifs d'accueil sont fixés par délibération du Conseil Municipal et font l'objet de réajustements décidés lors des réunions du Conseil municipal de la Ville. Ils sont publiés sur le site internet de la Ville (<https://www.kembs.alsace>) et affichés dans les périscolaires. Les tarifs sont modulés en fonction du revenu des familles et du nombre d'enfants à charge. Si les pièces justificatives ne sont pas présentées, c'est le tarif le plus élevé qui est appliqué.

Toute demi-heure entamée est facturée.

Les structures disposant de l'agrément de la CAF, les parents peuvent bénéficier de l'aide aux temps libres dispensée par la CAF.

Pour votre information, une cotisation annuelle au rythme du calendrier scolaire, couvrant l'adhésion à l'association 1, 2, 3 Soleil, peut être réglée au moment de l'inscription. Son montant est fixé et révisé par le conseil d'administration de l'association.

4.4. Repas

L'alimentation des enfants a une importance capitale sur leur santé et leur développement physique et intellectuel, c'est pourquoi la commune de KEMBS s'est rapprochée d'un prestataire livrant des repas de qualité.

Ce dernier s'est engagé dans une démarche visant à garantir la qualité sanitaire des aliments en optant pour des produits labellisés et/ou biologiques, bénéficiant d'une traçabilité et ayant du goût. Les enfants consomment également des produits qu'ils ont plantés et vu pousser dans le jardin pédagogique de la Ville.

Ainsi, en parallèle du respect de l'équilibre alimentaire et nutritionnel de chaque enfant, le prestataire satisfait à une obligation d'éveil au goût, en leur proposant de nouveaux plats, faisant appel à de nouvelles

saveurs. Les mets sont élaborés de sorte à permettre aux sens de percevoir les qualités et propriétés des aliments lors de leur dégustation comme leur couleur, leur odeur, leur goût ou encore leur consistance. D'autre part, le prestataire accorde une attention toute particulière aux produits locaux, en utilisant autant que possible des produits frais de saison.

Les menus comprennent cinq composants, à savoir : une entrée, un plat protidique principal, des légumes ou des féculents, un fromage, un dessert, ainsi que du pain.

4.5. Déplacements entre les périscolaires et les écoles

Les enfants sont pris en charge dès la sortie des classes ou après leur retour d'activités scolaires extérieures. La liste des noms est communiquée quotidiennement aux établissements scolaires.

Les trajets écoles / périscolaires et périscolaires / écoles sont effectués à pied encadrés d'adultes. Les horaires de prise en charge (susceptibles d'évolutions) sont décidés par la mairie en fonction des rythmes scolaires des écoles déterminés en Conseils d'école et votés en séances du Conseil municipal.

4.6. Personnel d'encadrement

Personnel permanent

- 1 coordinateur Petite Enfance,
- 1 directeur,
- 1 directeur adjoint,
- 2 référents d'équipe,
- des animateurs,
- des auxiliaires de service et d'animation.

Personnel occasionnel ou saisonnier

- ATSEM ou autres agents communaux,
- personnel de remplacement (en cas d'absence prolongée d'agents permanents),
- stagiaires BAFA, BAFD, CAP Petite Enfance, ...

Bénévoles

Personnes faisant notamment partie de l'Association 1, 2, 3 Soleil.

Le coordinateur Petite Enfance a autorité sur l'ensemble du personnel ; il assure, d'une part, la gestion administrative et matérielle des structures et, d'autre part, le relais avec les familles et les partenaires (organisateur, écoles, bibliothèque, association, etc.).

Le directeur est le garant du respect du projet éducatif et du projet pédagogique de la structure ; il gère la partie animation, encadre et forme l'équipe d'animation. L'adjoint seconde le directeur et le remplace en cas d'absence.

4.7. Moyens matériels

- Matériel pédagogique acquis par la commune ainsi que d'une participation financière de l'Association 1, 2, 3, Soleil,
- Matériel et jeux réceptionnés suite à des dons ou legs,
- Matériel de récupération divers.

4.8. Moyens financiers

L'ALSH de KEMBS bénéficie du soutien financier de la CAF du Haut-Rhin, au travers de l'attribution de 2 prestations :

1. la prestation de service ordinaire, calculée sur la base du prix de revient d'une heure ou d'une journée d'accueil, limitée à un plafond fixé annuellement
2. la prestation de service versée dans le cadre du Contrat de Territoire Global

La Commune contribue à l'équilibre financier de la structure et s'applique à maîtriser le déficit inhérent au service public.

L'Association 1, 2, 3 Soleil participe au financement de l'organisation de sorties, à l'achat de matériel et accompagne le projet pédagogique des structures, grâce aux cotisations des parents et aux bénéfices générés par les différentes manifestations qu'elle organise.

4.9. Partenariats

En complément de son soutien financier, il convient de souligner que la Commune de KEMBS favorise l'accès des enfants aux divers équipements communaux : jardin pédagogique, terrains de sport (terrain de foot, city park, skate park), salle polyvalente, salle culturelle, médiathèque, école de musique.

Le service a développé un partenariat privilégié avec l'Espace Rhénan, dont le personnel épaula l'équipe d'animation dans l'organisation de spectacles. Ce travail en commun contribue également à une action concrète de démocratisation culturelle, puisque les enfants sont fréquemment conviés à assister à diverses représentations données dans cet espace culturel, dont en particulier "l'heure du conte" et les "séances cinéma".

4.10. Communication

La communication s'effectue à partir des vecteurs suivants :

- Portail famille : <https://portailfamillekembs-alsace.leportailfamille.fr/>
- Site Internet de la Commune : <https://www.kembs.alsace/>
- Bulletin communal "Le P'tit Lien"
- Diffusion d'information dans les écoles (plaquettes pour les vacances)
- Livret d'accueil ou plaquette de présentation disponibles à l'ALSH
- Panneau d'informations dans les structures d'accueil
- Fiches d'inscription disponibles dans les structures d'accueil et sur le site internet de la Ville
- Services administratifs de la Mairie
- Journaux locaux

5. Evaluation

Différents moments d'évaluation sont prévus :

- lors des réunions de l'équipe pédagogique ;
 - lors des temps d'échange organisés avec les enfants (forum) ;
 - lors des moments d'échange avec les parents ;
 - lors de réunion bilan avec divers acteurs (Mairie de KEMBS; Association 1, 2, 3, Soleil; CAF...).
- **Evaluation quantitative** : fréquentation, régularité, participation aux activités proposées.

- **Evaluation qualitative** : évolution de l'enfant, relations au sein du groupe, relations avec l'équipe, respect des règles de vie, satisfaction vis-à-vis des animations proposées, implication des bénévoles, des animateurs, des parents.
- **Evaluation financière** : maîtrise budgétaire, respect de l'enveloppe budgétaire attribuée.

Un bilan des différentes périodes (petites et grandes vacances, bilan annuel) est transmis à l'organisateur afin de l'informer du déroulement des accueils successifs.

Conclusion

Bien plus qu'une simple logique de garderie, l'ALSH 1, 2, 3 Soleil et Les Hirondelles « Schwalmelé » permettent aux enfants de pratiquer des activités de loisirs et de détente diversifiées, dans un lieu de vie qui assure une fonction de socialisation et de découverte, dans un cadre éducatif pensé et sécurisé.

Au travers de cette structure, la Ville s'efforce de répondre aux besoins de la population : la famille et le lien social étant au centre des préoccupations de la municipalité.



L'organisateur,

Joël ROUDAIRE

Maire de Kembs